

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 23 octobre 2025

Absent et excusé : Grégory COURTOIS

La séance est ouverte à 18 h 00. Avant d'entamer les débats, le Président précise que Monsieur Fabrice MORY est autour de la table, non pas en tant que Conseiller Communal, mais en tant que Président du CPAS faisant fonction en l'absence de Monsieur COURTOIS, en congés. Cela lui permettra plus aisément de prendre la parole au moment opportun pour la modification budgétaire du CPAS.

1. Informations

Néant

2. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2025 (voir annexes). Une commission finances élargie est prévue le lundi 20 octobre 2025 à 17h00.

	<u>Ordinaire</u>	<u>Extraordinaire</u>
Recettes totales exercice proprement dit	15.802.564,47	7.061.772,35
Dépenses totales exercice proprement dit	15.802.564,47	9.392.500,55
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00	-2.330.728,20
Recettes exercices antérieurs	1.779.525,68	5.035.556,83
Dépenses exercices antérieurs	100.150,14	526.735,86
Prélèvements en recettes	0,00	1.934.649,78
Prélèvements en dépenses	279.714,92	1.303.507,53
Recettes globales	17.582.090,15	14.031.978,96
Dépenses globales	16.182.429,53	11.222.743,94
Boni / Mali global	1.399.660,62	2.809.235,02

Le Président rappelle qu'une commission finances élargie s'est tenue le 20 octobre dernier. ~~Et donc, vous savez, on a toujours un petit tour en fer.~~ La MB 02/2025 ne présente aucun boni à l'exercice propre. Toutefois, grâce au boni lié aux exercices antérieurs, on dispose d'un boni global de 1.320.660,62 euros. Les recettes et les dépenses sont équilibrées sur l'exercice en cours, notamment grâce à l'utilisation de 17.692,91 euros sur les provisions de la crèche, 88.463,56 euros sur les provisions du CPAS, ainsi que de 72.267,44 euros sur les provisions de la police. Pour l'exercice propre, on a principalement ajusté les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Et après cette modification budgétaire, le fonds de réserve ordinaire s'élève à 769.222,88 euros. Monsieur VIVIER précise qu'on a quand même eu une augmentation assez importante des frais de correspondance, 25.000 euros environ. Des frais en courant qui sont devenus aussi assez exorbitants dans certains bâtiments communaux. Là aussi, on s'inquiétait un peu par rapport au budget qui n'a pas été pris en compte pour ces frais d'électricité. Par rapport aux fonds propres des écoles, on a quand même quasiment deux temps plein et demi en plus. Ce serait pour gérer un peu mieux l'ouverture des classes dans les différentes écoles. C'est bien mais vu les tendances actuelles au niveau financier des communes, attention quand même de ne pas se brûler trop vite les ailes. Un point qui a aussi attiré l'attention du groupe GO, ce sont les repas scolaires. Par rapport au fait que les parents doivent maintenant payer de manière anticipative pour que les enfants puissent avoir à manger. Mais la plateforme ne fonctionne pas encore très bien. Le financement n'est pas un problème en soi, mais la manière de le gérer pour les parents est un problème. Pour le TRW, on a retrouvé

une facture de 10.652 euros supplémentaires au niveau des frais. Le Groupe GO est demandeur, quand tous les frais seront payés, quand toutes les factures seront payées, d'avoir un bilan complet par rapport à ce coût. Par rapport à la gestion du BMX et de la Marina, des factures n'ont pas encore été envoyées aux gestionnaires, pour des montants assez exorbitants. On n'a pas encore eu une année complète mais il serait intéressant d'avoir un bilan général sur ces deux points pour janvier. Quand on voit des factures de plus de 20.000 euros pour la Marina que le gestionnaire n'a pas encore payé, heureusement qu'il a les reins solides. Néanmoins, tous les gestionnaires lambda ne pourraient pas faire la même chose. Idem pour le BMX. Une question aussi par rapport à cela, ce sont les problèmes sur la gestion SIPPT et Vinçotte. Les montants par rapport à cela n'ont pas encore été fournis. Par rapport aux recettes, deux recettes agréables, celles d'ORES et du gaz avec 80.000 et 88.000 euros supplémentaires. Par rapport au coût-vérité, Monsieur VIVIER se dit assez étonné de voir qu'on avait diminué les recettes d'environ 3.000 euros. Ce n'est pas grand-chose sur la taxe globale mais, comme dit à l'époque, le coût-vérité est limite. Une commission et un Conseil seraient prévus rapidement, espérons que ce ne sont pas de mauvaises nouvelles qui arrivent. Ce coût-vérité était calculé très juste. Quand on voit qu'on a diminué la vente de sacs et diminué les recettes par rapport à la taxe, cela ne sent pas bon. À l'extraordinaire, d'abord une chose intéressante, c'est le Scaldis. On est en route, c'est très bien. Trois PC achetés en plus pour le directeur financier, le bourgmestre et pour la gestion de l'infrastructure. Ces acquisitions n'étaient pas reprises dans les prévisions d'achat. On suppose que ce sont des achats supplémentaires décidés au collège. Les Remparts seraient maintenant vendus, vendables et un prix de 310.000 euros apparaît libellé « Vente des remparts, bloc 10 ». On peut supposer que c'est une bonne nouvelle par rapport à ça. Le Président précise que les frais dans les bâtiments sont toujours dépendants du marché, un peu comme tout à chacun chez lui en privé. Pour ce qui est de l'augmentation des frais de correspondance, on a un marché avec un autre prestataire que B-Post et on sera vigilant. Sur les principaux points liés aux écoles, il faut savoir que, par le passé, les directions d'école percevaient encore de manière physique l'argent ce qui était problématique. En fin d'année, les directions d'école devaient passer pratiquement les dernières semaines des cours à récupérer les arriérés. Il a donc été décidé de passer à cette formule. Comme tout nouveau produit, ce logiciel fait ses maladies de jeunesse mais on est attentif à la situation et les directions font en sorte que ce soit rapidement corrigé afin que ce soit confortable pour tout le monde. Les parents qui rencontreraient des problèmes ne doivent pas hésiter à se manifester auprès du service des finances de la ville qui a repris la gestion de tout cela afin que cela n'incombe plus aux directions. Au niveau du TRW, le bilan complet sera transmis en temps utile. Pour les fonds propres des écoles, c'est un choix politique de fonctionnement parce qu'on a de moins en moins d'étudiants qui sont disponibles à la sortie. Chacun sait que ça commence à être difficile au niveau du recrutement dans ce secteur. Le plan de pilotage avait soulevé une problématique : l'âge grandissant de nos instits. Il avait été décidé à l'époque, pour être sûr de pouvoir conserver d'une part l'équilibre au niveau des classes, donc des répartitions de classes, et d'autre part la qualité de l'encadrement des enfants, de prendre en fonds propres pas mal d'instits. Ce qui a permis d'en nommer également beaucoup. Le Président rappelle également que la Fédération Wallonie-Bruxelles impose, depuis l'année dernière, d'être un maximum de 26 enfants par classe en primaire à partir de la P2. Ce qui nous force dès lors à doubler les fonds propres. Au niveau de la Marina et du BMX, effectivement les premières factures vont être envoyées. On fera un bilan complet sur le fonctionnement des deux outils qui arriveront à leur première année de fonctionnement. SIPPT et Vinçotte sont des prestations indispensables pour pouvoir organiser nos manifestations, tant dans les écoles que nos manifestations propres. C'est un coût qui est extrêmement élevé mais, malheureusement, pour l'instant, on n'a pas d'autre choix que de s'y soumettre. Par rapport au coût-vérité, une commission aura lieu lundi prochain soit le 27 octobre. Un conseil Communal se réunira le 06 novembre prochain. Ce point sera abordé en long et en large lors de ce Conseil communal. Au niveau d'ORES, des explications seront transmises. Pour ce qui est des PC, Windows 10 ayant arrêté de fonctionner, des PC sont devenus obsolètes. Il a donc fallu procéder

à leur remplacement, tout simplement. Enfin, pour les Remparts, effectivement, on espère que la saga touchera bientôt à sa fin. Ça fait un peu plus d'un an qu'on a laissé un peu manœuvrer le curateur qui gère la faillite. A un moment donné, il avait trouvé une personne qui aurait été intéressée, qu'on a relancée à plusieurs reprises, pas dans le cadre d'une acquisition mais pour la reprise du bail. Cette personne n'a plus donné signe de vie. On a décidé de passer à la vitesse supérieure et on va relancer l'étude de Maître RAVAUX pour faire toute la publicité nécessaire à cette mise en vente. Par rapport aux écoles, Monsieur VIVIER précise avoir eu écho de problèmes au niveau de la qualité de l'enseignement et de la gestion des garderies à Fontenoy. Le Président précise qu'il ne s'agissait pas d'une situation problématique. Les gens ont tendance malheureusement à dramatiser. Par rapport à la Marina, **Monsieur VIVIER précise qu'il** va falloir faire un choix quant au maintien de l'Office du Tourisme à cet endroit ou à la Place Bara, deux sites où on a fait d'importants travaux. La Place Bara n'étant plus très vivante, ne faudrait-il pas choisir le site de la Marina ? Par rapport au coût-vérité, Monsieur VIVIER espère qu'il n'y aura pas de mauvaises nouvelles. **Le Président précise, qu'au** niveau de l'OTA, un organe d'administration ordinaire sera convoqué pour en discuter. Ça découle des décisions qui sont prises par le gouvernement Engagés-MR. Le Président laisse la primeur à l'organe d'administration pour en débattre puisqu'on a quand même une ASBL et d'autres partenaires autour de la table, des clubs, etc..., qui méritent de pouvoir être entendus avant que toute décision soit prise. Pour le coût-vérité, ce sera donc lundi prochain.

Monsieur BONNET précise ce qui suit : *« La situation de la MB 2 est inquiétante ! Nous arrivons à un équilibre en puisant dans les provisions actées précédemment ou en reprenant une provision actée lors de la MB1 ! Nous avons décidé et j'avais salué l'initiative du collège de prévoir une aide de 160.000 euros pour le CPAS, quelle déception de voir aujourd'hui en MB2 que nous allons déjà rechercher cet argent, non pas pour les dépenses du CPAS, mais pour les dépenses communales. Sans aller chercher de l'argent dans la provision du CPAS la ville n'aurait pas pu atteindre l'équilibre. Je le disais lors du budget le recours au crédit spécial (une fausse recette mise dans le budget) est un exercice délicat ! on s'en rend compte aujourd'hui, la ville à l'obligation de diminuer ce crédit spécial au prorata de l'année écoulée et pour compenser cette fausse recette on puise dans les provisions ! Puiser dans nos provisions comme vous le faites pour cette MB2 c'est mettre en danger la mission qu'est la nôtre d'être un service public de proximité ! Là où les provisions se voulaient prudentes, pour des domaines essentiels tels que la Police, les Pompiers, la crèche, le CPAS. Indirectement quand on parle de CPAS on parle de la maison de repos, d'un service d'aide à domicile, d'un taxi social, et encore bien d'autres missions... Aujourd'hui cette MB2 affaiblit ces institutions dans leur autonomie et surtout impactera dans le futur les budgets de notre commune. On a déjà mis en vente 3 biens à l'extraordinaire en 1 an (ONE – Remparts – rue Édouard Sourdeau). Quand je parle d'inquiétude, c'est aussi parce qu'un an après les élections on n'a toujours pas de PST, et que la déclaration de politique communale présentée lors d'un précédent conseil était dépourvue de données chiffrées !*

Et donc on puise dans les provisions, on vend des biens immobiliers, on n'a pas de programme politique chiffré et on va constater dans le point suivant que certaines taxes augmentent... Il y a un an sur le plateau de Notélé pour la campagne électorale je disais qu'avant de parler de projet, il aurait été intéressant d'avoir un audit de la situation financière d'Antoing, ça serait intéressant d'y songer sérieusement ! Pour toutes ses raisons évoquées, je voterai contre l'ensemble de la MB 2 estimant que son équilibre est beaucoup trop précaire ! »

Le Président précise qu'il ne faut pas oublier que des mesures prises par les gouvernements au-dessus de nous viennent vraiment affaiblir, très clairement, nos structures. Mais le Président le dit et le répète, la commune maintiendra son aide au CPAS. C'est un choix politique, et ce choix politique est fort et réaffirmé. Il se veut rassurant sur ce point. Au niveau du PST, effectivement, on avance et on a bon espoir de pouvoir le présenter en décembre ou au plus tard en janvier. Il

est en cours et sera présenté en temps utile. Monsieur SOENENS précise qu'il y a eu une erreur au niveau des frais de correspondance et cette erreur, c'est 24.500 euros par rapport au budget initial. On a mal compté. Au niveau des frais de correspondance, on passe de 33.450 augmenté de 24.500 à 57.950 €. Une erreur est humaine. Il y a deux ans, on avait oublié de compter deux employés. Cette année, c'est au niveau de la correspondance. Mais ce que Monsieur SOENENS trouve inquiétant, ce sont les dernières statistiques pour Antoing sur WalStat. On voit dans la MB2 qu'il y a une diminution du retour au niveau des impôts, au niveau des charges fiscales, et quand on voit ces statistiques, on voit que la population, en 2024, diminue fortement, tant au niveau du solde naturel que du solde migratoire. Mais pire encore, que l'évolution de la part des jeunes dans l'entité, elle, n'a jamais été aussi basse. Elle est à 21,8 %. En 10 ans, c'est moins 3 %. Pour les plus de 65 ans, et tant mieux, c'est peut-être qu'on vit bien grâce aux poussières. En fait, on vit bien et plus longtemps, mais les personnes âgées sont à 20 %. C'est plus de 2 % en 10 ans. Ça veut dire quoi ? Les personnes âgées ayant moins de revenus, parce que ce sont les pensions qui paient moins de taxes. Les jeunes diminuent, et ce sont eux qui peuvent rapporter plus de taxes parce qu'ils ont des revenus. Il y a une diminution constante et une érosion de la population importante en pourcentage depuis des années. On l'avait déjà fait remarquer les 6 ans précédents, et là, ce sont même des capitaux, des rentrées financières qui vont être en diminution. C'est un ensemble de constatations par rapport aux rentrées fiscales. Le Président confirme qu'il y a eu une erreur humaine, qui ne fait rien, ne lui arrive rien. Par rapport aux données statistiques, effectivement, on sait que l'âge moyen à Antoing, c'est 42 ans. Donc quelque part, il y a quand même une part de population active qui est présente. On a bon espoir de pouvoir attirer pas mal de jeunes, notamment avec les futures constructions de la phase 2 de la rue de la Pêcherie. On a quand même quelques projets dans les cartons pour pouvoir continuer à développer notre commune dans les années à venir. Effectivement, le solde au niveau des naissances et mortalités est défavorable chez nous depuis déjà de très nombreuses années. Ce qui pourrait être un véritable plus c'est que le site de Saint-Druon soit une bonne fois pour toute vendu, idéalement à IDETA, pour pouvoir créer plusieurs PME qui permettront l'arrivée sur le territoire communal d'une population plus jeune qui génèrera également des revenus. On est encore dépendant de la SNCB et on espère que ses dirigeants se diront que ce n'est pas si mal d'avoir une intercommunale comme IDETA qui remette une offre. Le Président rappelle que la motion, votée à l'unanimité par le Conseil, fixe la barre à 15 à 20 emplois à l'hectare. Ce n'est quand même pas rien. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit forcément en accord avec la plupart des choses qu'ont dit ses collègues de groupe et Monsieur BONNET. Quant à la vente des bijoux de famille, on peut faire le même constat. Effectivement, en si peu de temps, on a vendu plusieurs bâtiments. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que l'estimation sollicitée pour la vente vise une maison située au niveau du Marais à Maubray. Il ajoute, qu'à partir du moment où on décide de vendre un bien, c'est qu'on a fait un ratio de ce qu'il nous rapporte et aussi de ce qu'il va nous coûter. Les Remparts sont coûteux, le bâtiment de l'ONE également. On a discuté ici autour de la table dernièrement de notre stratégie qui était de dire que tous les bâtiments qui sont classés avec un PEB défavorable, étant donné les conditions et l'austérité que nous impose le gouvernement, seraient vendus. Le produit des ventes servirait à rénover ce qui reste dans le patrimoine afin qu'il soit toujours qualitatif par rapport aux personnes présentes dans les biens qui sont occupés et les personnes qui devraient éventuellement nous quitter. La personne qui habite à la rue Edouard Sourdeau sera bien entendu relogée. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que la Ville n'a jamais vendu autant de bâtiments. Le prochain, c'est 145.000 euros. On peut parler d'un sérieux revirement de situation par rapport au passé. On verra comment sera affecté cet argent dans le futur, mais c'est clair, ce n'est pas du tout rassurant. Par rapport à l'argument de dire qu'on va attirer une population plus jeune dans les nouveaux bâtiments, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ne partage pas cet avis. Les nouveaux complexes d'appartements à Antoing sont occupés principalement par des personnes âgées parce que les prix de ces biens sont très chers. Très peu de jeunes résident dans ces appartements. A sa

question relative au site de Saint-Druon, le Président **précise** que l'intercommunale IDETA a bel et bien déposé une offre mais INFRABEL a décidé de relancer un deuxième tour. Des personnes intéressées, il y en a eu. Mais le Président ignore le nombre d'offres déposées. La seule info en sa possession est qu'IDETA en a déposé une et que c'était la meilleure. INFRABEL a demandé à ceux qui avaient déposé offre de revoir celle-ci.

Par 10 voix pour et 8 contre (Groupes GO et CC), le Conseil approuve ce point tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

3. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2025 (voir annexes).

Lors de sa séance du 9 octobre 2025, le Conseil de l'Action Sociale a adopté la deuxième modification budgétaire (MB n° 2) pour l'exercice 2025, tant pour le service ordinaire que pour le service extraordinaire.

Cette révision tient compte de l'évolution des besoins de fonctionnement et d'investissement du Centre, ainsi que des adaptations nécessaires liées aux projets en cours.

Les chiffres sont les suivants :

ORDINAIRE - Balance des recettes et des dépenses

		PREVISION	
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	7.794.003,73	7.794.003,73	
Augmentation	438.146,11	275.308,04	162.838,07
Diminution	258.825,00	95.986,93	-162.838,07
Résultat	7.973.324,84	7.973.324,84	

EXTRAORDINAIRE - Balance des recettes et des dépenses

		PREVISION	
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	635.000,00	235.000,00	400.000,00

Augmentation	228.011,46	429.469,33	- 201.457,87
Diminution			
Résultat	863.011,46	664.469,33	198.542,13

Le Président suspend la séance et cède la parole à Fabrice MORY, Président f.f. du CPAS. Monsieur MORY cite quelques points plus marquants au niveau de cette modification budgétaire. Au niveau de l'administration générale, on peut noter 5.000 euros pour le parc informatique, la souscription d'abonnements à DGConnect et CPASConnect, la diminution de 2.000 euros pour les garanties locatives (le CPAS octroie désormais des avances remboursables plutôt que des garanties bancaires). Dans les services généraux, on note une diminution de 27.000 euros de la cotisation de responsabilisation à la suite de l'engagement du directeur financier. Pour le fonds de participation sociale, les subsides ont été ajustés à 5.345 euros. Ce subside permet notamment la prise en charge des repas scolaires, mais, malheureusement, il disparaîtra en 2026, vu les nouvelles directives que le gouvernement va lancer. Au niveau des aides sociales, on a un plus de 12.477 euros pour le remboursement des subsides au niveau du subside REDI. Au niveau de l'aide sociale pour les étrangers, on a une augmentation de 20.000 euros au niveau des dépenses et 30.000 euros en recettes. Au niveau de la maison de repos, on a un renforcement du service de nettoyage de 2,5 ETP sous le régime de subvention Tremplin. Il y a aussi une augmentation de 6.000 euros au niveau du médecin-coordonateur et de la diététicienne, une augmentation de 11.000 euros pour le logiciel SeniorConnect au niveau de la cuisine et de l'informatique. On note aussi une augmentation de 7.000 euros pour la rénovation des chambres et des salles de bains réalisée par les ouvriers du CPAS. Au niveau de la réinsertion professionnelle, on peut noter une augmentation de 63.925,45 euros pour 18 contrats et la suppression de crédits de 30.000 euros liés au PIIS ainsi qu'une augmentation de 237.000 euros de subvention grâce aux réformes de janvier 2025. Enfin, une diminution de 20.000 euros de contributions de partenaires, notamment les ressourceries, pour les articles 60. On peut aussi constater une augmentation de 39.199 euros du Fonds spécial de l'aide sociale. Au niveau des recettes de la maison de repos, on notera une recette complémentaire de plus ou moins 28.000 euros ~~du fait~~ à la suite de l'indexation des prix journaliers des résidents et une diminution de 150.000 euros de subvention à la suite de la disparition, au 1er juillet 2025, des subventions liées à l'accord non marchand, prime d'actualité et prime de printemps. Cette perte est compensée partiellement par l'AVIQ à hauteur de 14.500 euros. Au niveau des repas à domicile, on note une augmentation de 15.000 euros. Au niveau des titres de service, on constate une augmentation de plus ou moins 34.000 euros soit une hausse de 7 % du budget. Au niveau du budget global, le budget ordinaire 2025 s'élève à 7.973.319,96 euros soit une augmentation de 179.316 euros par rapport à la MB01. Les dépenses supplémentaires sont entièrement compensées par les recettes. La dotation communale reste inchangée. A l'extraordinaire, on peut noter le montant de 12.468 euros pour la première tranche des honoraires liés à la rénovation des toitures de la maison de repos pour l'exercice 2021 ainsi qu'une régularisation comptable de 3.018 euros pour le fonds de réserve ordinaire pour le même exercice. A l'exercice propre, 217.501 euros ont été prélevés au fonds de réserve extraordinaire pour solder les deux emprunts liés à la rénovation de la maison de repos. Le total de la rénovation de la toiture au niveau de la maison de repos revient à 358.430 euros. Un nouvel article budgétaire a été créé pour le subside UREBA. Il s'agit d'une prime pour l'isolation de la toiture suite aux travaux pour un montant de 25.492 euros. Pour les services généraux, 30.000 euros sont prévus par emprunt pour le remplacement complet du parc informatique de la maison de repos et du service social. Au niveau de la maison de repos, 20.000 euros sont prévus pour la rénovation de la chambre froide, 20.000 euros pour l'installation d'un Wifi sécurisé pour les tablettes et services de soins et 3.500 euros pour le remplacement de frigos dans les chambres.

En ce qui concerne les lits médicaux et matelas, le CPAS avait 2 possibilités : étaler le financement sur plusieurs années ou changer le tout en une fois. C'est cette dernière option qu'a choisie le CAS pour ne pas faire de différence entre les résidents. Un crédit de 60.000 euros a donc été inscrit et un ajustement de 111.000 euros a été nécessaire pour financer cela par emprunt. 15.000 euros sont également prévus pour les travaux de toiture du logement d'urgence situé près de la maison de repos. A l'issue de cette MB02, le fonds de réserve ordinaire s'élève à 418.178 euros et le fonds de réserve extraordinaire à 174.224 euros. Petit focus sur la maison de repos du Moulin : au niveau budgétaire, on constate un déséquilibre structurel entre dépenses et recettes depuis plusieurs années voire même des décennies. Le déficit réel sera connu lors de l'établissement du compte basé sur les dépenses et recettes réellement réalisées. 80 % des dépenses concernent le personnel soit plus ou moins 2.700.000 euros. La maison de repos est publique, à vocation sociale, non lucratif. C'est un choix politique assumé. La priorité est donnée aux services publics et à la qualité de vie des résidents. Priorité aussi au maintien d'un ratio personnel/résident élevé, à la poursuite des investissements dans les services et au respect des normes de soins, d'alimentation et d'équipement. Les facteurs aggravant la situation sont les 11 indexations salariales successives et le passage à l'IFIC sans compensation financière. L'IFIC organise les barèmes des infirmières et des aides-soignantes. On peut aussi relever la stagnation voire la baisse des subsides des autorités supérieures. La maison de repos a un rôle social. Elle emploie majoritairement des habitants de la commune et accueille des aînés locaux. Le déficit est vu comme un engagement fort envers les aînés. Les dépenses liées à la maison de repos du CPAS, aux repas à domicile, au restaurant social, au taxi social sont vues comme un investissement social, essentiel à la mission de service public du CPAS. Monsieur MORY tient à remercier, au nom du président et de lui-même, les membres du conseil de l'action sociale, la directrice générale, le directeur financier, la directrice de la maison de repos et toutes les personnes pour leur engagement quotidien au service du bien-être des citoyens et des résidents. Le Président rouvre la séance publique. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit étonné de l'absence du Président du CPAS alors qu'on est dans une phase relativement cruciale pour notre CPAS comme tous les CPAS aujourd'hui, avec des problèmes de financement, des problèmes de fusion. On sait qu'il y a des gros enjeux, notamment par rapport à la maison de repos ici à Antoing. L'absence du président est interpellant. On avait une commission lundi où on aurait pu aborder en détail et poser des questions voulues au président et il était absent. Politiquement, c'est interpellant de se dire que le numéro 2 de la commune, quelque part, est absent dans une période aussi cruciale. Monsieur SOENENS estime que la situation du CPAS est catastrophique. Il tient d'abord à féliciter les services sociaux pour les RIS, pour les personnes mises au travail. Ils font un travail super. D'ailleurs, on voit des recettes supplémentaires. Il y a deux choses qui interpellent plus particulièrement le groupe GO. Et on en a déjà discuté au niveau du CAS, parce que Monsieur SOENENS en faisait encore partie. La première chose, c'est le déficit des repas à domicile d'environ 18.500 euros. On dira que 18.500 euros, ce n'est pas grand-chose. Ça ne concerne que le repas et pas tout le personnel qui travaille à sa confection. On ne tient pas compte du personnel des cuisines, de l'investissement dans les cuisines. On vient d'annoncer qu'il fallait un nouveau four, une nouvelle chambre froide. Ce sont des investissements énormes. Mais la charge d'investissement ne revient pas dans le calcul des repas. Donc, rien que pour le repas, on est en déficit de 18.500 euros. Ce n'est pas grand-chose. Mais rien que pour les repas, on ne parle que de 50 personnes. Donc, c'est déjà une charge. Il suffirait d'augmenter le prix du repas. On est à 7 euros et quelque chose. Si on pouvait augmenter de 1,20 € par jour, le déficit du repas serait déjà couvert. **Je On sait sais** que c'est social. Trouver un repas à 7 euros, maintenant, il faut aller loin. Ici, on a en plus une soupe et un dessert, c'est très bien pour ces 50 personnes. Mais la plus grande crainte pour Monsieur SOENENS, c'est tout de même la maison de repos. En 2021, le déficit de la maison de repos était de 325.000 euros. En 2024, il était de 559.000 euros. Au budget 2026, il est d'un montant de 641.000 euros. Et si on reprend tous les chiffres et qu'on les additionne, le déficit est de 925.763,06 euros. Pratiquement un million. C'est catastrophique. Et cela pour 67 résidents. Ça

veut dire que chaque résident a une dette, pour 2025, de 13.805 euros. 13.805 euros par résident, mais par antoinien, par citoyen, du bébé au centenaire, cela correspond à 118 euros de dette pour l'année 2025. Si on prend une famille avec deux enfants, on lui fait porter une dette de 480 euros. Ils ne vont pas les payer, mais c'est une taxe déguisée, parce que c'est la commune qui va devoir, un jour, faire face à ces déficits. Où va-t-on ? Quand est-ce que ça va s'arrêter ? On ne sait pas. C'est vraiment exponentiel. De 2021 à 2025, on fait fois 3 pratiquement. C'est incroyable. Les raisons, elles sont plusieurs, Monsieur MORY l'a dit lui-même. Elles sont historiques. Ça remonte à plus de 10 ans, au début de la maison de repos. La volonté de faire un taux bas, c'est très bien. Mais il faut savoir que pendant 20 ans, ces taux n'ont jamais été indexés. Le CAS au complet, c'est-à-dire majorité et opposition, a décidé d'augmenter le prix au 1er novembre sur base de l'indexation comme on a le droit de le faire au niveau de la maison de repos. On a décidé tous ensemble d'augmenter, ce qu'on a le droit une fois par an, le prix de 5 % au 1er janvier. Ce n'est pas encore définitif car le ministre n'a pas encore donné son accord. Ces 2 augmentations vont rapporter plus ou moins 75.000 euros sur un an. 75.000 euros de recettes supplémentaires. Comparé aux 925.000 de déficit, on en est loin, très loin. Il faut savoir que le loyer est à 1.300 euros plus ou moins par résident en ce moment. Et si on prend toutes les maisons de repos aux alentours, partout, on est entre 400 à 700 euros par mois en plus. En plus de ne pas être chers, parce qu'on n'a jamais indexé les prix, on ne fait pas payer l'incontinence. L'incontinence qui pouvait être incluse dans la facture des résidents à un moment donné, ça n'a pas été prévu. OK, c'est du social. Mais il faut savoir que ces résidents, au niveau de la résidence, ne paient pas l'incontinence dans leur facture. Il faut savoir que, comme ils ont besoin de ce matériel, ils reçoivent des forfaits des mutuelles. C'est tout gain pour eux : ils ont le forfait, mais ils n'ont rien payé. Alors, 925.000 € de dettes, 13.805 € par résident, 120 euros par citoyen du bébé au centenaire, une famille de 4 personnes : 500 euros. On va droit dans le mur. Monsieur le Bourgmestre a beau répéter que la ville sera toujours là. En 4 ans, ça a triplé. Où on sera dans 4 ans ? En 2029 ? En 2030 ? Tout le monde sait aussi autour de la table ce qu'il risque d'arriver, on en discutera une autre fois, la fusion commune/CPAS. Que va devenir la maison de repos ? Est-ce qu'on aura encore les moyens de se la payer ? Monsieur SOENENS l'espère, pour les résidents. Sans parler du personnel, parce qu'il ne faudrait pas qu'on dise que le Groupe GO parle du personnel en disant qu'il faut licencier. Ce n'est pas vrai. Il y a peut-être d'autres moyens d'y arriver. Si on regarde dans d'autres communes, la commune de Tournai par exemple, ils ont dû faire des efforts aussi au niveau du CPAS. La norme de personnel est à 115 %. Pendant le Covid, elle était à 120 %. Elle est à 142 % à Antoing. On emploie du personnel d'Antoing et c'est très bien. Mais Monsieur SOENENS en connaît plusieurs qui n'habitent pas Antoing mais Tournai, ou La France, ou Bléharies ou Rumes. Ce n'est pas, et de loin, 100 % d'habitants d'Antoing. Le Groupe GO a constaté ces chiffres. C'est difficile à avaler. Et pour la population, espérons qu'un jour on ne dira pas qu'il faut augmenter l'impôt des personnes physiques pour pouvoir subvenir aux besoins du CPAS. Parce que faire porter le chapeau, c'est facile. Il faudrait peut-être trouver des solutions avant. Pour répondre à la question des repas à domicile, Monsieur MORY précise que ce sujet a déjà été discuté au CAS. On va certainement revoir la grille au niveau du prix du repas. Le prix du repas, c'est 7,90 €. Mais il y a des grilles au niveau du barème de chaque personne en fonction de ses moyens. Actuellement, on a beaucoup de demandes. C'est souvent le maximum qui est réclamé. Mais on pourrait revoir la grille pour que le prix du repas revienne, peut-être pas à l'équilibre, mais de moins en moins cher pour le CPAS. Pour le reste, évidemment, la dette augmente, le fonctionnement augmente avec tout ce qui s'est passé au niveau des indexations, les prix, l'informatique, les denrées alimentaires. Dans les prochaines années, il faudra gérer la situation de la maison de repos et du CPAS. Il faut globaliser le coût du CPAS et ne pas parler que de la maison de repos. Parce qu'en fait, viennent se greffer à la maison de repos, des emplois occupés par des personnes qui émargeaient au RIS ou encore des articles 60. Il faut regarder la globalité du CPAS en incluant évidemment la maison de repos qui nous coûte. Le travail du CAS, même si ce sera très difficile, sera de gérer les dépenses au niveau de la maison de repos pour essayer de diminuer un peu

cette dette. Le CPAS n'est pas là pour faire de l'argent, c'est une aide sociale. On ne peut pas dire aux gens qu'ils paient autant pour la maison de repos. Il faut prendre l'ensemble des aides du CPAS. Monsieur SOENENS précise qu'il s'agit de 7.700 antoiniens pour 67 résidents. Monsieur MORY ajoute que la majorité des travailleurs sont d'Antoing ou sont, au niveau connaissance, de la ville d'Antoing. Pour l'incontinence, une décision a été prise il y a quelques années d'offrir ce genre de matériel aux résidents. Le problème, c'est que nos résidents sont de plus en plus vieux. On ne peut plus revenir en arrière. C'était peut-être une mauvaise décision, il faut bien l'avouer, mais maintenant, elle est faite, on doit la supporter. Monsieur VIVIER plaint sincèrement la Directrice Générale du CPAS car entendre dire que c'est un choix politique, social, de faire une gestion pareille, ça fait mal au cœur. Depuis des années, on va droit dans le mur. Le nouveau Collège n'est pas le fautif, ce sont ceux d'avant. Dire encore aujourd'hui que c'est un choix politique, social avec 925.000 euros de dettes, et malheureusement, la Directrice doit gérer ça par rapport à ces choix. Il faut avoir de la gestion politique sociale, pas des choix. C'est travailler en gestion réfléchie. Dire qu'on n'a pas pensé à ça avant, qu'on n'a pas pensé à l'indexer, c'est grave de le dire. Depuis 20 ans, on en parle. Dire qu'on n'a pas pensé, par rapport à l'incontinence, à gérer ça, c'est grave de dire ça. Dire qu'on n'a pas pensé à augmenter le prix des repas, c'est grave de dire ça. Le groupe GO va voter contre cette MB, bien sûr, mais il faut arrêter. Il faut se remettre en question. Tout ce qu'on va récupérer auprès des cimenteries va bientôt partir dans la maison de repos et dans le CPAS. L'or blanc d'Antoing est pour qui normalement ? Pour les citoyens. Arrêtez de dire que ce sont des choix politiques sociaux. Non. C'est une mauvaise gestion sociale. Des choix, d'accord, mais il faut les faire intelligemment. On n'est pas là pour jeter l'argent par la fenêtre.

Monsieur BONNET se dit également surpris de l'absence du Président d'autant plus que les dates de Conseil sont communiquées quand même assez longtemps à l'avance pour faire cet effort. C'est un peu désolant effectivement de voir Monsieur MORY devoir faire cet exercice, mais l'en remercie. Par rapport à l'intervention de Monsieur SOENENS, Monsieur BONNET précise que, s'il y a eu une évolution comme ça de ce déficit au niveau de la maison de repos, (Monsieur BONNET rappelle qu'il était conseiller du CPAS lors de la précédente législature et a donc vécu cela), c'est qu'il y a eu une remise aux normes de cette maison de repos. Quand on fait des emprunts pour remettre aux normes, évidemment c'est dans le budget ordinaire que viennent s'impacter ces emprunts, et ça impacte lourdement le budget. Les pertes ne viennent pas du fait que l'écart se creuse entre le prix et les coûts, mais c'est aussi parce qu'il y a eu une grosse remise aux normes, les travaux, le nouvel ascenseur, les nouveaux châssis, les cuisines qui ont coûté assez cher, et évidemment toutes ces dépenses ont impacté le déficit. Mais Monsieur BONNET est d'accord sur le fait qu'il va falloir à un moment donné maîtriser ce déficit, sinon on va en effet droit dans le mur. Monsieur BONNET a constaté qu'il y avait une augmentation des jetons de présence de 8.000 euros pour les conseillers, c'est quand même assez lourd. On se souvient qu'au début de la législature, il y avait une augmentation des conseillers dans certaines instances, notamment le comité spécial. Il se rait bon d'évaluer ce nombre de conseillers supplémentaires. On voit aujourd'hui que c'est un coût, 8.000 euros, c'est énorme. Je pense qu'en tant que politicien on doit montrer l'exemple. Si à un moment donné il y a trop de conseillers payés dans les instances, et que ça ne sert à rien, que ce n'est pas qualitatif, il serait intéressant de revenir en arrière à un fonctionnement antérieur qui était moins coûteux pour l'institution. Monsieur BONNET attire aussi l'attention sur le fonds de réserve extraordinaire qui a été réalimenté. Mais, en regardant les annexes, cela semble alimenté par des soldes d'emprunts. Réalimenter un fonds de réserve extraordinaire par des emprunts, ça coûte aussi de l'argent. Il faut donc rester prudent à ce niveau-là. Monsieur BONNET profite de ce deuxième point finances pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ces documents dans les deux institutions. Monsieur MORY prend bonne note pour l'analyse des

jetons de présence. L'emprunt concernait les toitures de la maison de repos qui doivent être refaites tous les dix ans environ. Le Président tient à revenir sur l'intervention de Monsieur SOENENS car, finalement, la proposition, c'est quoi ? Qu'on fasse payer plus à des personnes âgées qui gagnent déjà moins ? Ensuite, le Groupe GO dit de ne pas toucher au personnel mais, in fine, on soulève la norme des 142 % et on parle de ce qui a été fait à Tournai. Monsieur SOENENS précise de ne pas avoir parlé de licenciement. Tournai ne remplace plus qu'une personne sur trois. Le Président précise que cela signifie que la proposition est donc bien de toucher au personnel. Monsieur SOENENS précise que le futur de cette maison de repos n'a pas été évoqué ni la fusion CPAS/Commune. Le Président signale qu'il y a eu plusieurs effets d'annonce à ce sujet. La première c'était au salon des mandataires. Lorsque le Ministre DESQUESNES a lancé cette annonce, la plupart des Bourgmestres présents dans les allées se sont demandé ce que c'était que ce missile. Entretemps, des choses ont changé et le Gouvernement n'a pas encore donné toutes ses directives même si la volonté semble d'y arriver. C'est bien de vouloir se projeter mais pour le moment c'est encore flou. On devrait en savoir plus dans les prochains mois. Néanmoins, avec cette maison de repos, on offre quand même la possibilité à des gens qui n'ont pas spécialement beaucoup de moyens de pouvoir bénéficier de soins de qualité dispensés par un super personnel. Mais cela a un coût et toute aide publique n'est pas prévue pour générer du bénéfice. On va essayer de tendre à l'équilibre. Des points d'amélioration ont déjà été ciblés en collaboration avec le CAS et le Collège. Il faut être vigilant sur la situation. Comme déjà dit, le Président précise que la Ville maintiendra son aide au CPAS pour continuer à garantir au niveau des résidents, des citoyens et des personnes **qui** en bénéficient, des services de qualité. L'objectif reste de continuer à mener une vie conforme à la dignité humaine. Il y aura toujours une part communale relativement importante pour assumer ce genre de choses. Des travaux restent indispensables comme dans la cuisine. Les normes de l'AVIQ sont de plus en plus drastiques et le bâtiment a plus de 40 ans. Au nom du groupe socialiste, le Président tient à féliciter tout le personnel du CPAS, parce que, dans les circonstances qu'on connaît à l'heure actuelle et qu'on connaîtra à l'avenir, on est bien d'accord pour dire que ça risque d'être compliqué quand on voit les mesures prises par les différents gouvernements. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il est évident que le groupe GO n'a pas envie de générer un bénéfice dans un service tel que celui-là. Ce serait utopique. C'est un service pour la population. Et quand vous avez un CPAS ou une piscine ou une crèche, on sait que ça va coûter **à** la collectivité. Mais le but, c'est de ne pas avoir un déficit abyssal et qui évolue négativement. Et donc, il faut assurer le service public. Le Groupe GO est pour le maintien, dans la mesure du possible, de tous les services que le CPAS offre. Mais on paye les erreurs du passé. On veut simplement qu'on puisse, au plus vite, trouver des solutions pour réduire ce déficit qui ne sera plus supportable par la commune.

Par 11 voix pour (Groupes PS et CC), 6 voix contre et 1 abstention (Monsieur SOENENS), le Conseil approuve ce point tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

4. Impositions communales

Renouvellement des règlements-taxé suivants (voir tableau en annexe) :

a) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2026 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que cette taxe est au taux maximum recommandé par la Région Wallonne. Il serait donc difficile d'aller au-delà. Il rappelle l'inégalité des citoyens face à cet impôt étant donné qu'on n'a toujours pas terminé la réévaluation cadastrale de tous les bâtiments de nos habitants. On a voté dernièrement la collaboration avec un nouvel agent qui va terminer le travail, mais ça reste tout à fait inégalitaire depuis des années. Un habitant qui a reçu le passage de ce contrôle paye, depuis 3, 4 ou 5 ans en plus, une majoration si son bien en a fait l'objet. Et puis celui qui n'a pas reçu la visite paye un montant qui est toujours le même depuis X années. Le Groupe GO espère vraiment qu'on va mettre fin à cette inégalité fiscale et qu'on pourra terminer ce travail de vérification. On votera pour cette taxe, malgré qu'elle soit au taux maximum. Le Président rappelle qu'on a tenté à de nombreuses reprises de finaliser cette mission, mais que malheureusement, certaines personnes nous ont quittés en cours de route. D'autres ont pris la relève mais pour des périodes plus écourtées. Et puis, on a trouvé la solution avec la Province qui ne coûtera pas un euro ou un centime à nos citoyens. On attend que la Province valide la mission de l'indicateur-expert désigné par la Province pour la ville d'Antoing afin qu'on puisse lui donner tous les accès. Et donc, lui, ce sera en cours. Environ 80% du territoire a déjà fait l'objet de cette révision. On pourra dire qu'Antoing est une des rares communes à avoir eu le cran et le courage d'entamer cet exercice important, puisque certaines communes ne l'ont toujours pas fait.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2026 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que c'est l'une des rares taxes inchangées et, on ne peut que s'en réjouir. C'est la taxe qui touche chacun des citoyens, qui est la plus chère et qui demande le plus d'effort de la part de chacun des citoyens. On aurait pu l'augmenter jusqu'à un taux de 8,8. Ce n'est sûrement pas l'opposition qui va demander cela. Tant qu'on peut se permettre de maintenir ce taux, bien évidemment, il faut continuer sur cette ligne de conduite. C'est plus d'un million. C'est une grosse recette annuelle. On est rassurés de voir que vous maintenez ce taux de 7%, parce que pendant de nombreuses semaines, la rumeur à l'interne, dans ce bâtiment-ci et à l'extérieur, circulait sur une possibilité d'augmentation.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Taxe de séjour – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que cette taxe était à un taux de 1,15 € en 2019. On passe à 1,30 € maintenant. C'est le taux maximum imposé par la région Wallonne. On pourrait dire que ce n'est pas grand-chose mais il faut savoir que notre très chère Province de Hainaut a également l'intention au 1er janvier 2026 d'instaurer une taxe nuitée séjour de 1,54 €. Donc, un couple avec deux enfants qui passera trois jours à Antoing devra déboursier 34,08 € en plus du tarif demandé par le gîte, Your Nature ou autre. C'est beaucoup. La réponse bateau des gens qui mettent en place ce genre de taxe c'est que le propriétaire ou le gérant du centre n'a qu'à répercuter sur le demandeur, à savoir celui qui vient passer un week-end. Cela n'empêche que 34 € pour cet exemple de famille ça peut inciter le choix vers un autre lieu, parce que ça reste un montant qui est important dans une location. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ réinsiste sur le fait qu'il faut appliquer plus durement le relevé trimestriel qui n'a pas

été appliqué par le passé afin de pouvoir récupérer les montants qui sont dus. A la question de Monsieur BONNET, le Président précise qu'il ne dispose pas de l'incidence budgétaire attendue à la suite de l'augmentation de la taxe. Elle sera calculée en temps utile. Dans le cas présent, l'idée est qu'on a quand même un Resort qui sera un des plus grands d'Europe quand il sera terminé. Qu'il est à la frontière française et qui n'est jamais très loin non plus de nos amis flamands et autres. Et donc, à un moment donné, c'est un peu normal qu'une personne qui sache prendre des vacances puisse contribuer à un effort collectif au niveau des taxes. Le Président ajoute qu'il préfère aller le chercher dans la poche des touristes que dans celle des antoiniens. Monsieur BONNET précise qu'il ne remet absolument pas en cause l'objet de la taxe car elle est cohérente. Effectivement, il y a des personnes qui viennent sur le territoire et ils paient une taxe de séjour, tout comme les antoiniens paient leur taxe annuelle. Mais il est difficile de voter sans qu'on puisse connaître l'incidence budgétaire. Le Président précise qu'elles seront fournies. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir pris la peine pendant près de deux heures à faire ce travail de comparaison des montants passés, ceux proposés aujourd'hui, de voir quelles étaient les recommandations de la région Wallonne. Il estime que ce n'est pas à lui de le faire mais bien à l'administration. Si on veut tous voter ces taxes, en âme et conscience, ces informations doivent être fournies à l'ensemble des conseillers, en y ajoutant les derniers montants perçus, sur deux ou trois exercices. Afin de savoir quel était l'impact de la taxe avant la majoration, et effectivement, de voir quelle est l'incidence budgétaire. Ici, on ne sait pas, on vote une taxe, on l'augmente, mais est-ce qu'on a vraiment besoin de ces fonds, tout compte fait, on n'en sait rien. Il est vrai qu'une recette, on peut toujours l'utiliser, l'argent peut toujours être utilisé. On peut augmenter le mérite sportif de 250 euros, on peut augmenter la balle pelote de 1.000 euros. Dépenser, il y a toujours moyen. Le Président signale que, prochainement, une comparaison sur au moins deux exercices sera fournie. Le coût de la vie augmente et indéniablement également pour les communes. A un moment donné, il faut aussi que la commune continue à vivre et c'est très important d'aller chercher dans la poche de personnes qui viennent sur son territoire. Monsieur BONNET précise à nouveau qu'il ne remet vraiment pas en cause la nature des taxes. Mais ici, c'est effectivement le touriste qui paie les taxes mais les suivantes ce sont les commerçants et les antoiniens. Dans ce cadre-ci, on parle bien d'une activité touristique mais pas dans les autres.

Par 10 voix pour et 8 abstentions (Groupes GO et CC), le Conseil approuve ce point.

d) Taxe sur la force motrice – exercices 2026 à 2031 ;

Le Président précise que cette taxe reste inchangée. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que le gouvernement invitait les communes à réduire ce montant.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

e) Taxe sur les commerces de nuit (night shops) – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que cette taxe était à 23,75 € en 2019. On passe à 25 euros. On était à un maximum de 3.180 euros pour un établissement de 50 m2 et plus et on passe à 3.350 euros. Nous sommes au maximum. Dommage qu'on ne puisse pas aller au-delà pour ce cas très précis.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

f) Taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime qu'il faudrait dépoussiérer un peu le texte car c'est particulier. Au-delà de ça, on parle d'une diffusion sonore à 75 euros par jour. Là, on est plus dans la caravane publicitaire. Cependant, pour l'installation de panneaux digitaux avec défilement d'informations, on est à 20 euros par jour. Le commerçant qui voudrait installer ce genre de panneaux et mettre en valeur son commerce ne fût-ce que de manière temporaire, pour une porte ouverte ou pour annoncer un événement, une braderie, ça fait cher. Le taux appliqué ici devrait être réduit. Si on pouvait passer à 10 euros, le Groupe GO voterait pour ce texte. A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président précise qu'il ne va pas diminuer cette taxe, d'autant que c'est déjà quelque chose qui est assez rare. Les gens qui font ce genre de publicité sont peu courants et on ne va pas non plus diminuer une taxe pour le principe. On prône la prudence, c'est ce qui est fait en maintenant cette taxe. Monsieur VIVIER précise que c'est de la gestion qu'il faut faire. Le commerçant qui voudrait mettre cela en place, ce serait pour améliorer son accueil des clients. Baisser cette taxe permettrait à ce commerçant d'avoir un beau panneau publicitaire. Le Président ne pense pas que le prix réclamé soit prohibitif. Monsieur SOENENS signale que le prix est doublé si le message défile. Il ne faudrait par ailleurs pas utiliser le déficit du CPAS comme justificatif pour augmenter certaines taxes. Le Président précise que, dans le cas présent, il ne fait que maintenir la taxe. Les recettes générées par les taxes sont utilisées au bénéfice des citoyens. A la question de Monsieur DEGREMONT, Monsieur DESMET, échevin du commerce, précise n'avoir reçu aucune demande particulière de la part des commerçants. A la question de Monsieur VERSCHEURE, il est précisé que les frais publicitaires peuvent être défiscalisés par le commerçant.

Par 10 voix pour et 8 abstentions (Groupes GO et CC), le Conseil approuve ce point.

g) Taxe sur la demande de changement de nom – exercices 2026 à 2031 ;

Par 13 voix pour (Groupes PS et CC, Madame HELLIN et Monsieur VIVIER), 4 contre (Mesdames LUCAS et FARINEAU et Messieurs VINCENT MARTINEZ y LOPEZ et SOENENS) et 1 abstention (Monsieur VERSCHEURE), le Conseil approuve ce point.

h) Taxe sur les agences bancaires – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'on passe de 430 euros en 2019 à 500 euros. Ce qui est le taux maximum recommandé par la région Wallonne. Le Groupe GO va voter contre cette taxe pour la simple et bonne raison que si l'on veut garantir un minimum le maintien des agences bancaires sur la commune, l'accès à la clientèle, à ses guichets, ce serait un geste positif. On est plus dans l'ordre de la symbolique. Mais une nouvelle banque va s'installer à Antoing, banque qui est complètement à contre-courant des banques classiques. Sans vouloir faire de pub, c'est la banque CRELAN. Ils vont ouvrir ici dans les mois qui viennent. Il faut un signal pour eux comme pour d'autres banques. On souhaite maintenir les agences bancaires sur Antoing. On en a encore deux. On va dire une troisième. C'est un miracle. A Péruwelz, il reste un point cash mais pas d'agence bancaire. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ne voudrait pas qu'on reproduise le même scénario ici à Antoing. Les banques occupent un espace dans l'axe commercial qu'est la Grand-Rue. On préférerait avoir des commerces à la place, des chaussures, un poissonnier, un marchand de légumes... Mais ce sont des bâtiments encore occupés aujourd'hui. A sa question, le Président confirme que BATOPIN n'est pas concerné par cette taxe car c'est dans leurs conditions. Maintenant, si les agences bancaires sont encore présentes sur le territoire antoinien, c'est dû au beau boulot des membres du collège puisqu'on a rencontré BATOPIN lors du salon des mandataires, ce qui a permis de faciliter leur implantation. On peut se réjouir qu'effectivement, Antoing ne sera pas

touchée par la désertification bancaire. Madame HELLIN signale qu'il faudrait pouvoir continuer à avoir un service à la clientèle. Le Président précise qu'il s'agit là de la stratégie des groupes bancaires. A l'intervention de Monsieur SOENENS, le Président précise qu'il se réjouit que les citoyens auront un point de retrait qui se situera à proximité directe du marché. On leur a mis un peu la pression et ça a marché. On ne peut qu'en être satisfaits.

Par 10 voix pour, 7 contre (Groupe GO) et 1 abstention (Groupe CC), le Conseil approuve ce point.

i) Taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir trouvé étrange que cette taxe ne changeait pas mais, après avoir regardé de plus près, elle ne peut pas être majorée.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

j) Taxe sur les cannabis shops – exercices 2026 à 2031 ;

Le Président se veut rassurant et précise que ce genre d'établissement n'existe pas encore à Antoing. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que ça pourrait s'imaginer un jour. Beaucoup de thérapeutes et de praticiens aujourd'hui, recommandent, dans certains cas, l'utilisation du cannabis à des fins thérapeutiques. C'est quelque chose qui pourrait voir le jour prochainement, un cannabis thérapeutique, et on n'est pas à l'abri. On pourrait se réjouir un jour d'une possible légalisation du cannabis ce qui ferait rentrer beaucoup d'argent dans les caisses de l'État et probablement des communes. Il est prévu 3.350 euros maximum par 50 mètres carrés. On est au taux maximum, c'est une bonne chose parce que ça générera aussi un peu de nuisance.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

k) Taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur DESMET sort de séance.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que cette taxe n'est pas au taux maximum. On est à 9,40 € alors qu'on aurait pu monter à 10,50 €. On est là sur une question environnementale qui nous touche beaucoup et le Groupe GO serait favorable et demande à ce que cette taxe soit augmentée. D'autant que dans le règlement de taxe, il y a quand même des choses qui sont relativement interpellant. En effet, si ces véhicules sont non visibles de la rue, on ne peut pas les imposer. Le Président confirme. Sur demande du Groupe GO, il est proposé de majorer la taxe à hauteur de 10,50 euros par mètre carré. Et avec un maximum de 5.500 euros au lieu de 3.820 euros.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette modification.

Monsieur DESMET rentre en séance

l) Taxe indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'on est largement au-dessus du taux recommandé par la région Wallonne. On est à 50% de plus. Le taux recommandé est de 0,010.

Et là, on est à 0,015. Pour les écrits publicitaires, on n'a pas de scrupule à mettre en place une taxation. Par contre, pour la presse régionale gratuite, il n'y a plus grand-chose. Il y a encore VLAN et Reflet Flash. Il pourrait y avoir d'autres opérateurs. Là, par contre, les prix pratiqués semblent, pour le Groupe GO, être un frein au bon développement de la presse régionale gratuite. Parce qu'on est à un montant de 0,015 euros pour un ensemble qui peut aller jusqu'à 225 grammes. 40 grammes, ce n'est rien du tout, c'est 3-4 pages de format A4. Il faudrait au moins revoir ces montants-là pour favoriser uniquement l'essor de la presse écrite qui disparaîtra malheureusement un jour pour d'autres raisons aussi. Ce sont les recettes publicitaires qui s'amenuisent. Et si, en plus, on maintient une taxation importante, on risque de la mettre à mal. Pour sa part, le Président n'a pas eu de retour bien qu'ayant vu récemment l'éditeur de Reflet Flash. Il propose de maintenir cette taxe tout en sachant qu'on peut toujours revenir devant le Conseil pour une modification des taxes. Ce n'est pas parce qu'on les vote maintenant qu'elles sont figées dans le temps jusqu'en 2030. Pour le moment, on la maintient. Mais si jamais quelqu'un nous demande, on reviendra éventuellement devant vous avec la question.

Par 11 voix pour et 7 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

m) Taxe sur les enseignes et publicités assimilées – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'on n'est pas au taux maximum qui est de 0,30 € le décimètre carré alors qu'on est à 0,25 € le décimètre carré soit un montant inchangé. C'est une taxe qui vient se rajouter à d'autres choses et qui touche directement le commerçant. A sa question relative aux règles de publicité le long des terrains de sport, le Président préfère se renseigner avant de répondre. L'information sera transmise aux chefs de groupe.

Par 11 voix pour (Groupes PS et CC) et 7 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

n) Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le montant est inchangé et que son groupe n'a pas de remarque particulière.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

o) Taxe sur l'inhumation des cercueils et des urnes, et sur la dispersion des cendres – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le montant est inchangé mais se demande quelle est vraiment l'utilité de cette taxe à partir du moment où sont exemptées les personnes qui décèdent sur le territoire ou qui sont considérées comme habitants. Donc, on ne voit pas très bien qui la paie.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

p) Taxe sur les panneaux publicitaires – exercices 2026 à 2031 ;

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- q) Taxe sur les parcelles non bâties en bordure d'une voie publique suffisamment équipée – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que son groupe aimerait une explication parce que là, on a une augmentation de 600 %. Le Groupe GO est d'accord avec la logique de la région Wallonne et qui n'est pas liée à ce gouvernement-ci mais au précédent, de densifier les centres villes notamment mais l'augmentation est très importante. Le Président précise que l'idée, c'est effectivement que ces parcelles soient, à un moment donné, construites parce qu'elles sont susceptibles de générer des revenus. Ça permet, dans une période où on est en crise de logement, que ces parcelles puissent être mises en œuvre. Le calcul qui est proposé pour le moment dans le cadre du SDC est très simple. C'est dans un lieu de centralité. Antoing sera retenu mais on espère que Péronnes également. Si vous avez un taux de réalisation de 3 sur 4, vous avez la possibilité de construire. Mais de ce côté-là, il y a encore des immeubles qui pourraient sortir de terre, notamment pour accueillir, pourquoi pas, des jeunes familles. Cela permettrait des rentrées fiscales. Paradoxalement, l'immobilier antoinien n'est pas spécialement le meilleur marché, mais pas non plus le plus cher. Cependant, il part très vite si on regarde les annonces immobilières. A la question de Monsieur BONNET, le Directeur Général précise que les Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) ne sont pas concernées. A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Président précise que les terrains concernés sont répertoriés. Le règlement-taxe reprend également toute une série de conditions pour qu'un terrain soit concerné ou non par la taxe. Celle-ci pourrait potentiellement atteindre près de 140.000 euros. Le relevé sera transmis aux chefs de groupe. Non pas la liste des terrains, RGPD oblige, mais la superficie globale et leur nombre éventuellement.

Par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur VIVIER), le Conseil approuve ce point.

- r) Taxe sur les secondes résidences – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le taux est inchangé et largement sous le taux maximum recommandé mais tient à faire une mise en garde. Si Antoing n'est pas une commune avec un nombre inconsideré de secondes résidences, une décision récente de justice dans le Nord de la Flandre a condamné une Province par rapport à cette taxe. Il pourrait donc y avoir du changement par rapport à cette taxe et être prudent.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- s) Taxe sur les réservoirs fixes exploités à des fins commerciales ou industrielles – exercices 2026 à 2031 ;

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il n'y a pas grand-chose à dire par rapport à cette taxe si ce n'est qu'elle passe de 0,35 à 0,50 € soit le maximum légal. C'est une constante, on augmente les taxes.

Par 17 voix pour et 1 abstention (Groupe CC), le Conseil approuve ce point.

- t) Taxe sur les véhicules isolés abandonnés – exercices 2026 à 2031

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise avoir relu le règlement de taxe 2019 qui n'était pas des plus clairs et est content de voir qu'on définit clairement ce qu'est un véhicule abandonné. C'est beaucoup plus clair. Il espère qu'on pourra vraiment appliquer cette taxe parce qu'il y a des incidences environnementales et qu'il faut absolument lutter contre ces véhicules

abandonnés. On est sur un montant inchangé. On aurait pu l'augmenter à 850. Le Groupe GO propose qu'on le mette au maximum.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point en portant le montant au maximum soit 850 €.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que la plupart des taxes ont été augmentées avec des majorations importantes allant jusqu'à 600 %. C'est conséquent. Très souvent, le taux maximum recommandé par la région Wallonne. Quand on dit taux maximum, ce n'est pas que la région dit de taxer à ce niveau-là, c'est le taux maximum que l'on peut appliquer. La plupart de ces taxes et c'est nouveau, à partir de 2026, seront indexées. Ce qui veut dire que non seulement on aura des augmentations, mais on aura aussi une indexation ce qui n'est pas plus mal parce que sinon on a des taux qui restent inchangés pendant 5 ans. Mais ça n'empêche que ça vient encore une fois alourdir le prélèvement dans les portefeuilles des citoyens concernés. Enfin, on va un peu à contre-courant car l'idée aujourd'hui, c'est de tenter, à tous les niveaux, de baisser la pression fiscale. Ici, on l'augmente notamment vis-à-vis des indépendants et commerçants. Ce ne sont pas des montants énormes, mais quand vous ajoutez l'enseigne publicitaire, l'enseigne lumineuse, le tract, la brochure que ferait le commerçant, etc. Ces montants viennent s'accumuler et deviennent tout de même conséquents pour un indépendant. C'est dommage. C'est une part importante de la vie économique de la commune. Il y a des grosses industries lourdes, mais on a également un tissu commerçant et des indépendants, des professions libérales qui est relativement important et qu'il ne faudrait pas trop étrangler.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Magali EVRARD

5. Petite enfance

Accueil temps libre – programme CLE (coordination Locale pour l'Enfance) pour 2026-2030

Madame MORY précise que, dans le cadre du renouvellement de l'agrément des différents lieux d'accueil extrascolaire de l'entité (écoles et accueil centralisé du mercredi après-midi), nous devons remettre le programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) actualisé pour 2026-2030.

Ce dossier est composé de toute une série de documents qui permettront à l'ONE de renouveler l'agrément de nos lieux d'accueil :

- Le programme CLE 2026-2030
- Les projets d'accueil des écoles de l'entité
- Les ROI de chaque lieu d'accueil
- Le projet pédagogique de l'accueil centralisé du mercredi
- Le ROI de l'accueil centralisé
- Les fiches d'inscription à l'accueil extrascolaire

Une fois passé au Conseil communal, ce dossier sera remis à l'ONE (au plus tard pour le 31/12) en vue de l'obtention du renouvellement d'agrément de nos lieux d'accueil. L'obligation d'introduire un programme clé, ça vise à coordonner, planifier et améliorer les actions en faveur de l'enfance au niveau local. C'est un outil de concertation, de prévention et de suivi qui réunit les différents acteurs impliqués dans la vie, la protection et le développement de l'enfant. Nous avons eu deux réunions avec nos agents-traitants, nous-avons avec les directeurs de nos écoles,

les accueillantes extrascolaires et des représentants du Conseil Communal. Les parents ainsi que les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire ont reçu un questionnaire et quatre grands objectifs s'en sont dégagés. C'est l'aménagement des cours de récréation et des locaux dédiés à l'accueil extrascolaire, mettre en place un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire durant le temps du soir, diversifier les activités proposées durant les temps extrascolaires et enfin maintenir le développement des partenariats avec les différents opérateurs éducatifs, culturels et sportifs de l'entité. Pour l'accueil centralisé du mercredi, nous poursuivons nos partenariats avec l'Asbl Ag'Y Sont qui se déplace avec nos enfants à la maison de repos Le Moulin, la Concorde pour les petits, l'agricole une fois par mois avec les petits également et un partenariat avec la maison de jeunes. ~~le programme fait.~~ Madame HIROUX ajoute que l'AMO-Graine est aussi partenaire et, qu'à chaque réunion, la responsable de l'ONE est aussi présente pour donner son aval et remonter les doléances de chacun.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Mélanie MORY

Agent traitant : Marie CALMEIN

6. Cultes

a) Fabrique d'église d'Antoing – modification budgétaire n° 1/2025

Recettes ordinaires = 61.911,19 €

Recettes extraordinaires = 98.788,00 €

Montant total des recettes = 160.699,19 €

Dépenses Chapitre I = 8.640,00 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 54.205,77 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 97.853,42 €

Montant total des dépenses = 160.699,19 €

Augmentation de la part communale de 8.782,21 €.

PART COMMUNALE : 51.677,10 €

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Fabrique d'église de Bruyelle – modification budgétaire n° 1/2025

Recettes ordinaires = 55.711,96 €

Recettes extraordinaires = 26.655,31 €

Montant total des recettes = 82.367,27 €

Dépenses Chapitre I = 6.014,60 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 41.768,32 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 34.584,35 €

Montant total des dépenses = 82.367,27 €

Augmentation de la part communale ordinaire de 5.767,57 €.

Augmentation du subside extraordinaire de 1.944,12 €.

PART COMMUNALE ORDINAIRE : 44.868,45 €

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

TOTAL : 59.036,96 €

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Fabrique d'église de Maubray – budget 2026

Recettes ordinaires = 24.924,45 €

Recettes extraordinaires = 1.469,52 €

Montant total des recettes = 26.393,97 €

Dépenses Chapitre I = 5.300,00 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 21.093,97 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 0,00 €

Montant total des dépenses = 26.393,97 €

PART COMMUNALE : 23.424,45 €

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

d) Fabrique d'église de Péronnes – budget 2026

Recettes ordinaires = 426,07 €

Recettes extraordinaires = 34.557,10 €

Montant total des recettes = 34.983,17 €

Dépenses Chapitre I = 6.930,00 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 12.751,51 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 15.301,66 €

Montant total des dépenses = 34.983,17 €

PART COMMUNALE ORDINAIRE : -173,93 €

SUBSIDE EXTRAORDINAIRE : 15.301,66 €

TOTAL : 15.127,73 €

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Le Président précise, qu'après une rapide addition, il faut quand même à rappeler que c'est 148.000 € d'argent public qui va juste pour le culte. C'est quand même un montant assez impressionnant. Quand on fait le calcul, si on fait un prorata par rapport aux 925.000 €, c'est plus de 10 % du budget qu'il faudrait récupérer pour mettre à l'équilibre notre CPAS. Il faut quand même avoir conscience que c'est 20 € par habitant qu'on investit juste sur les modifications qu'on voit ici. Madame LUCAS précise qu'un budget avait été voté en 2025 pour des travaux à la toiture de l'église de Bruyelle. Un devis avait été sollicité auprès de la Fabrique. Un mail datant du 30 août 2024 précise qu'un responsable technique a contacté la firme DUWELZ pour le problème de toiture à l'église de Bruyelle et que les travaux étaient estimés à 2.510 € hors TVA (3.037,10 € TVAC). À cela, il faut ajouter les travaux d'entretien en régime régie. Afin de suivre la procédure, pourriez-vous nous envoyer une MBI en 2024 ? Le mail précise en outre que : « nous allons demander à la firme DUWELZ de facturer à la fabrique d'église de Bruyelle. Et lorsque vous recevrez la facture après travaux, vous

l'enverrez pour paiement. Nous vous paierons le montant facturé, et c'est la fabrique qui paiera le fournisseur. » A l'heure actuelle, il manque des faitières au niveau de la toiture. En principe, c'est quelque chose qui avait été acté et signé. Le Président précise que le nécessaire sera fait mais c'est toujours aux frais de la collectivité ce qui est franchement dommage. A l'intervention de Monsieur BONNET, le Président précise que les 148.000 euros ne concernent que les 4 dossiers passés ce jour. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ convient que ces chiffres sont importants mais rappelle qu'il n'y a rien pour la laïcité là-dedans. Les antoiniens ne sont pas tous sur le même pied d'égalité. Le mouvement laïc n'est en rien soutenu par la commune d'Antoing. Le Président précise que le milieu laïc ne demande rien à la commune. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute qu'on peut s'étonner du coût de la pratique du culte sur la commune mais allons plus loin. On l'a déjà évoqué, on a eu une rencontre avec les Fabriciens et l'Evêché il y a 4-5 ans. Il faudrait rencontrer les Fabriciens, voir comment on peut les aider au mieux. Il y a des questions de fusion de fabrique, il y a des questions de désacralisation, etc. Il invite l'échevine du culte à relancer le dialogue que l'ancienne échevine, Madame DELEPINE, avait initié. Elle l'avait vraiment bien fait. C'était bienveillant, ce n'est pas du tout dans le but de forcer qui que ce soit, ça ne coûte pas grand-chose, mais il faudrait remettre le couvert. Monsieur VERSCHEURE ajoute qu'il y aura des suppressions, c'est dans l'ère du temps. Mais on utilise encore le code Napoléon, ça date... S'occuper des bâtiments, il faudra toujours s'occuper des bâtiments. Ici c'est de la gestion en bon père de famille pour préserver et que ça ne coûte pas plus cher. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que ça ne changera jamais au niveau fédéral. Pour les cultes, les seuls moyens de pression, c'est au niveau communal. Les seuls changements qu'on pourrait initier, c'est au niveau communal. Il ne faut pas s'attendre à des changements au niveau provincial, qui est la tutelle, ou au niveau fédéral. Monsieur VIVIER signale qu'une idée n'était pas mauvaise à l'époque, c'était d'ouvrir les portes des églises au public, à la population, pour faire des choses autres que des mouvements religieux dans ces églises. L'Evêché s'était dit ouvert à cette proposition. Amener la population dans ces lieux, ça devient intéressant. C'est un travail qu'il faut faire en amont avec le clergé.

Politique responsable : Mélanie MORY

Agent traitant : Valérie TITELION

7. Intercommunale

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ sort de séance

Intercommunale IMIO – assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2025 – ordre du jour

Ordre du jour :

1. Point sur le plan stratégique ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Camille QUINTARD

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ rentre en séance

7bis. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Steven BONNET pour le groupe CC

« Révision des zones de stationnement

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :

Province

de

HAINAUT

SEANCE du 23 octobre 2025

ARRONDISSEMENT

de Tournai

VILLE

D'ANTOING

Présents : Dudant Gauthier, Président;

MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel,
échevins ;

VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER Jean-Bernard, , VERSCHEURE Fabien, COURTOIS Grégory, FARINEAU Emilie,
HELLIN Eloise, MARTIN Pascale, LUCAS Christine, OLIVIER Marjorie,
CEUNINCK Vincent, DEGREMONT Alexis, BONNET Steven,
SOENENS Marc, conseillers ;

DETOURNAY Pascal, directeur général.

Objet : Révision des zones de stationnement

Le Conseil communal d'Antoing,

Il est proposé au conseil communal de revoir les zones de stationnement au sein du centre-ville d'Antoing.

Il résulte que l'état actuel des zones de stationnement n'est plus en adéquation totale avec la vie de notre cité.

<u>Rue</u>	<u>Normal</u>	<u>PMR</u>	<u>30 Min</u>	<u>Elect.</u>	Total par empl.
Chemin de St-Druon	26	3	0	1	30
Rue St-Pierre	60	0	0	0	60
Place Bara	24	2	4	0	30
Rue du Curé	35	0	0	0	35

Avenue de l'Europe	24	1	0	0	25
Avenue du Stade	50	0	0	0	50
Parking de l'église	46	2	0	1	49
La Crinquaine	9	2	0	0	11
Rue E. Sourdeau	14	1	0	0	15
Rue de la Pêcherie	56	2	0	0	58
Rue des Tanneurs	20	0	0	0	20
Place du Préau (Square Raoul Cauvin)	5	1	2	1	9
Grand Rue	43	4	19	0	66
Totaux par catégorie	412	18	25	3	458

Source : AntoingTourisme.be

Considérant que 3 commerces ont fermé sur la place Bara.

Considérant que le square Raoul Cauvin est en pleine expansion commerciale (déplacement d'un commerçant de la Grand-Rue – arrivée prochainement de Batopin – Ouverture d'un commerçant visant exclusivement de l'emporter)

Considérant qu'à proximité du Square Raoul Cauvin du logement et des entités commerciales se créent.

Il est demandé au collège :

1° De mener (à nouveau) une réflexion au sein des commerçants et professions libérales afin de définir leurs besoins (zone 30 min – PMR - ...).

2° De mettre en lien la fermeture et/ou le déménagement des commerces et/ou professions libérales afin de garantir une optimisation des demandes ;

3° De revoir l'utilité des zones de stationnement limité sur la place bara ;

4° Créer de nouvelles places de stationnement limité et/ou PMR à proximité du square Raoul Cauvin afin de faciliter l'accès aux commerces et autres services.

5° De mettre en lien la réflexion de stationnement avec les différentes commissions consultatives/associations (personne handicapée – commerce – aînée...)

Le Président confirme qu'il y a eu quelques départs et rappelle qu'il reste quand même un magasin de vêtements et un podologue qui vient d'ouvrir ses portes ce 05 octobre. Les places continuent d'être intéressantes et il ne faut pas oublier la Maubraysienne un peu plus bas. Ca, c'est pour la partie Place Bara. Il reste l'incertitude autour des Remparts. Le Président rappelle que la politique au niveau du collège, c'était déjà le cas lors de la législature précédente, était de dire qu'on maintenait les rez commerciaux. Il ne faut pas trop vite condamner les places à la Place Bara. Par contre, comme la pharmacie se déplace, que la pizzeria est arrivée, il y a effectivement peut-être une autre réflexion à mener au Square Raoul Cauvin et qu'on puisse

solliciter les avis des différentes commissions citoyennes qui nous occupent parce que, effectivement, qui mieux que le citoyen, qui est l'utilisateur des services, puisse remettre un avis. Donc, effectivement, peut-être revoir l'implantation de l'une ou l'autre place PMR ou minutée à proximité du Square Raoul Cauvin étant donné l'expansion en cet endroit. Madame LUCAS signale qu'il est parfois très compliqué pour du personnel soignant de trouver une place de parking dans la Grand'Rue car elles sont souvent squattées. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise néanmoins que la police verbalise régulièrement.

8. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

9. Questions orales

Monsieur BONNET expose sa question : *« Il y a quelques semaines, la presse française relayait que des élus locaux s'octroyaient des frais de représentation monstrueux sur le dos de leurs citoyens. Cette information n'a pas tardé à faire réagir les élus locaux de notre pays et certains d'entre eux ont joué la transparence. Comme le bourgmestre de Charleroi, Thomas Dermine qui annonçait par le biais de la presse qu'il avait supprimé les remboursements de frais pour le Bourgmestre et les échevins. Pourriez-vous faire le point sur la situation de remboursement de frais à Antoing ? Le collège dispose-t-il de budget, dans l'affirmative quels sont les montants et la nature ? »*

Le Président précise que la réponse est assez facile. Il y a eu 4 choses depuis l'entrée en fonction du nouveau Collège. Premièrement, le téléphone du Bourgmestre qui est un téléphone de récupération. Deuxièmement, les tablettes des membres du Collège pour pouvoir fonctionner tout simplement comme tout Collège. Troisièmement, les frais de déplacement comme cela a été voté en début de législature notamment pour la participation aux assemblées générales. Enfin, un déplacement et frais divers suite à une cérémonie. Il s'agit du verre offert à l'issue de la cérémonie. En l'occurrence, l'échevine avait avancé la somme sur ses deniers privés et s'est faite remboursée tout simplement.

Monsieur SOENENS expose sa question : *« Par rapport à la braderie de cette année, j'ai reçu des doléances de commerçants par rapport aux emplacements des vendeurs n'étant pas de l'entité. Effectivement, j'ai remarqué par exemple qu'au moins un vendeur de nourriture se trouvait près d'un commerçant de la Grand rue qui lui aussi vendait des hamburgers, des pains saucisses, ... Autre exemple, à côté d'un magasin de vêtements, au moins deux vendeurs du même genre d'article. J'ai aussi constaté que sur moins de 80 mètres, il y avait 3 fois des vendeurs de saucissons. Autre doléance, la musique émise par certains marchands ambulants était dérangeante (volume trop important) au point que le vendeur voisin s'en plaignait. Pourriez-vous à l'avenir privilégier les commerçants locaux en essayant de ne pas mettre des vendeurs de mêmes articles à côté de leurs enseignes ? Concernant la musique, peut-être mettre dans le « contrat » d'emplacement une ligne stipulant le respect de chacun. Et finalement et afin de régler cette problématique de cacophonie, il me semble qu'il serait opportun d'améliorer la gestion musicale diffusée (horaire, style, ...) et surtout qu'un animateur puisse annoncer pendant la braderie les diverses activités organisées afin d'attirer plus de monde vers les lieux d'animations. »*

Monsieur DESMET précise qu'effectivement, dans une braderie, au sens propre du terme, on y trouve souvent des vêtements, des chaussures, des marchands de saucisson. C'est parfois difficile d'éloigner des vendeurs de certaines vitrines, de commerçants qui vendent les mêmes articles. Même si on essaie de faire au mieux, une braderie, ça peut rester une journée où on collabore. Alors oui, dans la rue du Curé, il n'y avait pas de marchands de vêtements. Mais voilà, on essaiera l'année prochaine de réadapter encore au mieux. Mais sur l'ensemble des vendeurs présents à la braderie, sans trop s'avancer, il y avait largement plus de 50% de vendeurs de vêtements. Ça reste toujours assez difficile de ne jamais être dans le périmètre d'un autre vendeur qui met sa vitrine fixe. Monsieur SOENENS ajoute que, dans la Grand-Rue, il y avait un marchand de sandwiches à côté du marchand de sandwiches qui existe dans la Grand-Rue. C'est simplement vis-à-vis des commerçants d'Antoing qui travaillent tous les jours, qui amènent des taxes tous les jours. Monsieur DESMET signale avoir vu un stand vendant des mollusques et du pâté en face d'une frieterie. C'est la même chose pour l'Horeca. Il y a un marchand d'hamburgers qui est là depuis plus de 20 ans. On ne peut pas l'éloigner comme ça sans raison. Encore une fois, il faut mieux répartir les places. Tous les commerçants reçoivent des mails quand on organise des réunions « commerçants ». Il ne faut pas hésiter à les inciter à participer à ces réunions et surtout lorsque certains se plaignent. Il faut aussi souligner qu'à l'heure actuelle, avoir une braderie comme on a Antoing, on peut encore s'estimer heureux. Parce que, malgré tout, avec l'importance que prend la vente en ligne, avoir encore autant de marchands, vendeurs de vêtements qui se déplacent pour une braderie qui ne dure qu'une journée, on peut vraiment encore s'estimer heureux. Qu'en sera-t-il dans 10 ans ? On en a parlé cette semaine. Il faudra certainement se réinventer. Parce que les braderies comme celle-là sont malheureusement vouées à disparaître au vu de ces différents phénomènes. Au niveau de la musique, on a commencé sur les appliques communales à partir de 10h, pour éviter justement les nuisances. Quant à la cacophonie générée par un ambulant, Monsieur DESMET ne l'a pas personnellement entendu ni eu de retour par rapport à ça. Il tient à préciser quand même qu'il y avait régulièrement des passages de la police ainsi que des agents communaux dans la Grand'Rue. Entre commerçants, il est important de favoriser le dialogue. Si vraiment il faut en arriver là, l'année prochaine, on pourra rajouter une ligne dans les contrats. Mais ce serait malheureux de devoir rajouter des conditions qui en fassent fuir certains. On a déjà du mal à mettre ça en place et à faire venir les gens. Si on leur fait peur, ça risque d'être d'autant plus compliqué. Pour le son ambiant, ça reste une festivité, donc le volume de la journée reste assez important. Au niveau des animations, des groupes ont déambulé toute la journée et Monsieur DESMET ne voit pas la nécessité d'annoncer quelqu'un. Monsieur SOENENS précise qu'il visait les activités du soir. Dans ce cas-là, les commerçants commencent à ranger vers 18h et ils sont tout doucement repoussés par le balai des camionnettes des ouvriers communaux, par les agents et les vendeurs qui remplissent. Et tout le monde sait qu'effectivement, il faut remonter vers la Place Bara pour assister au spectacle de clôture. Maintenant, oui, si ce n'est que ça, on pourrait éventuellement rajouter quelque chose pour annoncer le spectacle de clôture. Madame MARTIN précise qu'il y avait un marchand de chaussettes et de foulards à la rue du Curé.

Monsieur VIVIER expose sa question : *« Depuis quelques années, l'implantation d'éoliennes sur les communes est devenue une habitude, habitude écologique qui est à l'heure actuelle tout à fait défendable. Il y a même des propositions citoyennes d'investissement qui fonctionnent très bien. Nous ne sommes pas contre quand ces projets sont bien ficelés.*

En avril, est arrivé un projet sur Maubray, l'enquête publique a eu lieu, la CCATM s'est réunie et une réunion citoyenne a été réalisée. L'avis remis était défavorable.

Sur ce projet, je me suis interrogé à l'époque devant ce même conseil sur la mise en œuvre et sur la réflexion de celui-ci. J'avais exposé que le projet ne tenait pas la route sur :

-Consultation du TAC,

-Consultation des riverains et des propriétaires,

- Consultation de la commune pour la modification de chemins communaux,
- Respect des distances,
- Respect de la faune et de la flore (avis du PNPE, du DNF),
- Pause des cabines électriques sur le terrain,
- Respect des servitudes et des chemins d'accès.

Le tout pour une taxe annuelle de 25000 euros.

Mes questions aujourd'hui concernent un recours introduit par « SA Eneco wind Belgium » contre la décision des fonctionnaires techniques et généraux qui ont refusé le permis unique.

Le dossier a-t-il été modifié ?

La ville a-t-elle toujours la même position ?

Pouvez-vous rassurer la population sur notre position afin de préserver cette plaine qui est un des derniers poumons agricoles de notre commune ?

Comme déjà dit en avril, il serait bien plus intéressant d'avoir une vue d'ensemble avec les communes d'Antoing, de Péruwelz et de Brunehaut. Ayons une vision verte mais réfléchie pour tous ! N'oublions pas que nos citoyens ont déjà pas mal de nuisances sur la commune, il y a un moment où il faudra dire stop à ce genre de propositions qui ne nous apportent pas grand-chose au niveau financier mais qui plombe notre environnement. »

Monsieur BOCQUILLON, échevin de l'urbanisme, précise que le dossier n'a subi aucune modification. Le Collège reste sur ses positions. Cependant, la décision ne nous appartient pas car c'est le ministre qui va trancher.

Sur la proposition d'avoir une vue d'ensemble sur les communes, le Parc s'y est déjà essayé. Ce n'est pas évident car chaque commune a ses spécificités. Et possède déjà ou pas, un parc éolien. De plus, le pouvoir décisionnel n'appartient pas aux communes. Ce sont les fonctionnaires technique et délégué en première instance, le ministre en seconde. Néanmoins, de façon informelle, il y a généralement des contacts entre gestionnaires communaux des dossiers d'urbanisme pour connaître les positions de chacun. Mais c'est le ministre qui va trancher. A la demande de Monsieur VIVIER, Monsieur BOCQUILLON confirme que le dossier n'a été modifié en rien et que la Ville a toujours la même position. Les arguments de l'époque sont figés et restent d'actualité. Le Président ajoute que, lors du premier écueil, on a été suivi par les fonctionnaires délégué et technique. La société demanderesse avait la possibilité d'attaquer la décision prise, ce qu'elle a fait. Maintenant, c'est dans les mains du ministre. On espère qu'il suivra quand même notre logique. On ne va pas répéter ce qu'on a déjà dit autour de la table mais nos arguments devraient être suffisamment convaincants. Cependant, on a déjà tout vu dans des dossiers comme celui-là. Si le Groupe GO a des relais de ce côté-là, il ne faut pas hésiter à les utiliser.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT